

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(Version 20250401)

1 – OBJET

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des produits commercialisés par la société Beckhoff Automation SARL, immatriculée au RCS Evry sous le numéro 480 384 817 (« Beckhoff »).

Toute commande passée à Beckhoff emporte acceptation des présentes conditions générales de vente et renonciation par le client à ses propres conditions d'achat.

Le contrat, même en cas d'offre préalable, n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse par Beckhoff, de la commande du client. L'acceptation de la commande se traduit par l'émission d'un Accusé Réception (**AR**) envoyé par mail avec une copie des présentes conditions générales de vente.

Les obligations contractuelles s'analysent au regard des conditions convenues entre les parties et non de la destination finale de la fourniture.

La première commande de tout nouveau client devra être précédée d'une demande d'ouverture de compte adressée par mail à l'adresse commercial@beckhoff.fr.

Toutes les commandes devront être adressées par mail, à l'adresse sales@beckhoff.fr.

2- EXCLUSION

Le client garantit que les produits achetés à Beckhoff ne seront pas utilisés dans des applications relevant du nucléaire ou de l'aéronautique embarquée. Beckhoff décline toute responsabilité si ses produits sont utilisés dans ces secteurs d'activité, pour lesquels ils n'ont pas été conçus.

3 – TRANSFERT ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Les documents de vente (Devis, AR commande, Factures, ...) émis par Beckhoff sont transmis de façon électronique par mail généré depuis notre ERP. L'envoi des devis et AR Commande s'accompagne des CGV.

4 – PRIX

Les prix facturés au client sont des prix hors taxes. Les frais de gestion, port et emballage sont facturés en sus et établis forfaitairement suivant le type de commande (produits neufs, SAV), le montant de la commande et le mode d'expédition (standard, urgent).

5 – LIVRAISON

Pour une commande de produits neufs devant être livrée en France Métropolitaine, les frais de Gestion, Port et Emballage sont calculés par application d'un pourcentage sur le montant de la commande comme indiqué ci-dessous, le montant calculé ne pouvant être inférieur à un minimum de facturation.

Montant de la commande	Incoterm	Frais de port	Minimum Facturation
< 300 €	DAP	Forfait 50 €	
< 1 500 €	DAP	3%	30 €
< 5 000 €	DAP	2%	45 €
< 10 000 €	DAP	1%	75 €
> 10 000 €	DAP	0	

Pour une commande de produits SAV, les frais de gestion, port et emballage sont fixés forfaitairement, en fonction de la nature et du poids des produits.

Pour des livraisons urgentes, un supplément sera pris en compte pour couvrir les frais de gestion, ainsi que les frais de port express en fonction du poids estimé des produits commandés. La livraison ne sera effectuée qu'après acceptation du client. Toute commande urgente nécessitant une livraison garantie à J + 2 maximum doit parvenir à Beckhoff avant 10h le jour J.

Les délais de livraison indiqués sur les AR de commande sont donnés à titre indicatif seulement. Beckhoff s'efforce de les respecter, sauf cas de force majeure, grève, incendie, tempête, inondation..., sans que cette liste soit limitative. Toutefois, sauf à ce que BECKHOFF et le client aient expressément convenu de délais ou de dates de livraison impératifs, leur non-respect ne saurait entraîner une annulation de la commande, ni à quelque titre que ce soit ouvrir droit à pénalités ou indemnités.

Nos livraisons, sauf convention contraire expresse spéciale et écrite, sont faites « **Rendu au lieu de destination (DAP)** ».

Il appartient au destinataire de vérifier les expéditions à l'arrivée et de faire toutes les réserves et réclamations qui apparaissent justifiées, lesdites réserves et réclamations étant adressées au transporteur, par lettre recommandée avec AR, dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception des produits, une copie en étant simultanément adressée à Beckhoff.

Si les produits livrés ne sont pas conformes ou sont affectés de vices apparents, le Client doit, sous peine de déchéance, **formuler et justifier ses réclamations dans les TROIS (3) jours de la livraison** et ce, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur.

6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf convention contraire expresse spéciale et écrite, nos conditions de paiement sont les suivantes :

- Règlement à la commande par virement bancaire pour toute première commande (Livraison après encaissement).
- Règlement à la commande par virement bancaire à la commande pour tout client situé hors de la France Métropolitaine (Livraison après encaissement).
- Règlement par virement bancaire ou SEPA à **30 jours Nets de la facture**, sauf indication contraire sur l'AR de la commande ou sur la facture, pour tout client ayant un compte ouvert dans nos livres, et pour lequel Beckhoff Automation a pu obtenir une garantie sur les créances. A défaut d'une telle garantie, le paiement des factures se fait à la commande (livraison après encaissement).

Toute suspension de garantie de créances, même en cours d'exécution d'un contrat de vente, entrainera de facto l'annulation des conditions de règlement accordées antérieurement. L'exécution du contrat de vente sera immédiatement suspendue jusqu'à obtention du règlement du montant TTC de la (ou des) commande (s) en cours.

Sauf accord express écrit, Beckhoff n'accepte **aucune déduction d'escompte** pour un paiement anticipé.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, l'application de pénalités d'un montant correspondant au taux d'intérêt légal majoré de 10 points avec un minimum de 12 %.

En application des articles L. 441-6 et D. 441-5 du Code de commerce, toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entrainera, sans préjudice de tous dommages et intérêts le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de Quarante (40) Euros par facture impayée.

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de la société Beckhoff sans préjudice pour elle de formuler des demandes de dommages-intérêts complémentaires.

Le non-paiement d'un montant à l'échéance entraîne :

- L'exigibilité de la totalité des sommes dues par le client, même pour les factures non arrivées à échéance ;
- La suspension de toute livraison jusqu'au paiement intégral des sommes dues ;
- L'exigibilité pendant une durée d'un (1) an, d'un paiement à la commande, à partir de la date de régularisation de l'incident.

La vente, la cession, la remise en nantissement ou l'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par le client autorisent Beckhoff, sans préjudice de tous autres droits et actions, à suspendre toute livraison jusqu'au paiement intégral. Les sommes dues deviennent alors immédiatement exigibles.

7 – RETOUR DE PRODUITS

Sauf convention contraire expresse, spéciale et écrite, Beckhoff ne reprend aucun produit, hors cas prévus par la loi. L'acceptation de la reprise d'un produit est faite aux conditions suivantes :

- Le produit doit avoir été livré depuis moins de huit (8) jours ;
- Le produit doit être neuf, en parfait état et dans son emballage d'origine ;
- La valeur du produit à reprendre ne doit pas être inférieure à **300 €**. *Par produit, on comprend un ensemble de composants livrés de façon indivisible (Ex : un PC correspond à un produit ; un coupleur et des modules d'Entrées / Sorties connectés au coupleur ne constituent pas un produit, mais un ensemble de produits)*
- **50% du prix de vente du produit (avec un minimum de 300 €)** seront déduits de l'avoir à établir pour couvrir les frais d'expertise et de stockage.

Sont exclus de toute reprise :

- Les produits issus de fabrication spéciale (produit non standard) ;
- Les composants de sécurité ;
- Les motoréducteurs (moteur + réducteur monté) ;
- Les réducteurs.

Tout retour de produit sera effectué port payé par le client. Les frais de remise en état et/ou de reconditionnement des produits et fournitures consécutifs à un problème de transport et de livraison sont à la charge du client.

Après obtention d'une fiche de retour (RRS) demandée à sales@beckhoff.fr, le produit est retourné à notre usine en Allemagne (sauf indication contraire), à l'adresse indiquée dans le RRS.

Tout colis présenté à Beckhoff ne faisant pas apparaître de fiche RRS sera refusé.

8 – RESERVE DE PROPRIETE – RISQUES

Le transfert de propriété des produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix, en principal, intérêts, frais et accessoires, même au cas d'octroi de délais de paiement
(Article L 621-122 du Code de Commerce).

La remise de tout autre moyen créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens des présentes. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du montant du prix par Beckhoff.

Jusqu'au paiement complet de leur prix, le client ne pourra donner en gage les produits vendus ni en transférer la propriété à titre de garantie. Il s'opposera à toute tentative d'appréhension par un tiers et informera immédiatement Beckhoff d'une telle tentative.

Le client pourra céder les produits sous réserve de propriété à un sous-acquéreur dans le cadre de la vie normale des affaires, sous réserve

- D'informer expressément celui-ci de la clause de réserve de propriété de Beckhoff ;
- De transmettre automatiquement à Beckhoff les coordonnées du sous-acquéreur.

Le client cède automatiquement à Beckhoff sa créance contre le sous-acquéreur à concurrence du prix du produit revenant à Beckhoff, et ce au jour de la vente au sous-acquéreur. Le client se chargera d'obtenir du sous-acquéreur le règlement du prix du produit sous réserve de propriété qu'il aura cédé. S'il apparaît toutefois que le client est en défaut de paiement ou que sa solvabilité devient défaillante, ou encore s'il apparaît que le client ne parvient pas à obtenir le règlement du prix, le client sera tenu d'informer le sous-acquéreur des droits résultant pour Beckhoff de sa réserve de propriété et de la cession de créance qui aura été opérée. BECKHOFF AUTOMATION procédera alors elle-même au recouvrement des sommes lui revenant au titre du produit sous réserve de propriété.

Le client pourra également raccorder ou intégrer les produits sous réserve de propriété à des machines tierces, dans le cadre de la vie courante des affaires. Dans un tel cas, il est expressément convenu que Beckhoff deviendra propriétaire du bien résultant de ce raccordement ou de cette intégration, à concurrence de la valeur du produit sous réserve de propriété participant à la valeur totale du bien. En cas de vente de la machine en question à un sous-acquéreur, les stipulations ci-dessus relatives au recouvrement du prix du produit trouveront à s'appliquer.

9 - GARANTIE

Sous réserve de l'accomplissement de l'ensemble des obligations contractuelles du client, les produits objets de la vente bénéficieront d'une garantie contractuelle, dans les conditions définies ci-après, à l'exclusion de toute autre garantie de quelque nature que ce soit, implicite ou autre.

Les produits livrés par Beckhoff sont garantis contre tout défaut de matière ou vice caché de fabrication, porté par écrit à la connaissance de Beckhoff dans un délai de huit (8) jours à compter de sa découverte. Passé ce délai de huit (8) jours, les réclamations du client au titre de la présente garantie ne seront plus recevables.

Sauf convention contraire expresse, spéciale et écrite, la durée de la garantie est de **DOUZE** (12) mois à compter de la date de livraison du produit.

La garantie est strictement limitée, à la discrétion de Beckhoff, à la réparation ou au remplacement des produits reconnus défectueux à **l'exclusion du remboursement et de toute indemnité et sans que la résolution de la commande puisse être invoquée.**

Sont exclus de la garantie les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure des produits, d'accidents provenant de négligence, défaut d'installation, de surveillance ou d'entretien et d'utilisation anormale des produits, de surtension d'origine électrique ou atmosphérique, de conditions inadéquates de stockage. Toute transformation ou modification du matériel livré entraîne l'annulation de la garantie.

Tout produit envoyé en réparation est expertisé en se basant sur la description de la panne décrite dans le SRS. **Les frais d'expertise, dont le montant dépend du type de produit et des opérations effectuées, restent dus si aucun défaut n'a été constaté, ou si le client choisit, après réception du devis de réparation, de ne pas faire réparer le produit.**

Tout produit défectueux doit être retourné, sauf indication contraire, au Service Après-Vente de l'usine (VERL – Allemagne), après obtention d'un formulaire de retour (SRS) auprès de Beckhoff à l'adresse sav@beckhoff.fr. Tout colis envoyé à l'attention de notre service technique en France et non au Service Après-Vente de l'usine en Allemagne sera refusé et renvoyé à son expéditeur.

Les frais d'expédition Aller-retour à notre Service Après-Vente (VERL – Allemagne) demeurent à la charge du client, ainsi que les éventuels frais de déplacement et d'intervention sur le site du client.

Dans la mesure où le produit est irréparable, il sera procédé à son échange, sans aucune autre indemnité de quelque nature que ce soit.

Cette garantie ne se substitue à aucune obligation légale impérative de Beckhoff (notamment garantie de conformité et garantie légale des vices cachés), que le client pourra bien sûr toujours faire valoir.

10 - RESPONSABILITE

Beckhoff décline toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences dommageables pouvant résulter de l'utilisation non-conforme de ses produits et le client renonce par avance à tout recours contre Beckhoff dans ce cadre.

Le client devra s'assurer de la compatibilité du produit préalablement à la commande et tout particulièrement avant son intégration.

Beckhoff ne saurait être tenue responsable de quelque dommage indirects, perte d'exploitation, atteinte à l'image de marque manque à gagner ou retard, etc. dus à un vice de fabrication ou un défaut de conformité des produits.

En aucun cas la responsabilité de Beckhoff envers le client ne pourra excéder le prix HT payé pour les produits visés par la demande.

11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le transfert de propriété sur les produits n'emporte en aucune façon transfert des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les éléments qui les composent. Le client bénéficie d'une licence non exclusive des droits strictement nécessaires à l'utilisation des produits. Il s'interdit en revanche notamment de procéder à quelque copie, démontage aux fins d'analyse et réutilisation, décompilation et reverse engineering des logiciels etc.

Beckhoff demeure titulaire de l'intégralité des droits sur les études, plans, devis, et autres analyses réalisées par ses soins, même en cas de transmission au client, quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le support.

Le client s'engage à conserver sur les documents en question tout signe distinctif de Beckhoff et à n'en faire aucun usage commercial, sauf autorisation écrite expresse préalable de Beckhoff.

12 – INTERVENTION TECHNIQUE SUR SITE

12.1 – DEMANDE – CONDITIONS

Toute demande d'intervention sur site doit être formulée par écrit et adressée par mail à : support@beckhoff.fr.

La décision d'intervenir ainsi que les conditions de l'intervention (délais, disponibilité des intervenants, périmètre de l'intervention et modalités) seront déterminées par un ingénieur du service client.

Avant toute intervention, le client doit émettre une commande en bonne et due forme, précisant la nature de l'intervention demandée. Aucune intervention ne pourra être réalisée sans cette commande préalable.

12.2 – EXECUTION DE L'INTERVENTION

Les ingénieurs et techniciens de Beckhoff interviennent sous la responsabilité exclusive du client. Leur tâche est strictement limitée à une intervention technique sur les produits Beckhoff.

Si le client leur demande avis ou recommandation sur la conception et/ou la mise en place de systèmes de production intégrant des produits Beckhoff, il reconnaît expressément que les ingénieurs et techniciens Beckhoff ne peuvent en aucun cas se substituer à lui quant au choix des solutions techniques à retenir et dégage Beckhoff de toute responsabilité à ce titre.

12.3 – RESPECT DU PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre de l'intervention doit être précisé dans la commande. Les intervenants Beckhoff agissent uniquement sur les tâches spécifiées dans la commande validée, ils n'ont pas à effectuer d'autres actions même si elles sont en lien avec la commande, si elles n'ont pas été mentionnées dans celle-ci.

En aucun cas les intervenants Beckhoff ne devront être sollicités pour agir sur d'autres équipements ou systèmes ne relevant du périmètre prévu.

Toute demande supplémentaire nécessitera une modification de la commande ou une nouvelle commande.

12.3 – ANNULATION

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation à moins de 48 heures de la date prévue, Beckhoff pourra facturer en partie ou en totalité la prestation en fonction des frais engagés : déplacement, mobilisation des intervenants et du matériel.

Lors de l'intervention, si celle-ci ne peut être réalisée en raison d'un manquement du client, du non-respect de ses obligations, l'intervention sera annulée et donnera lieu à une facturation.

Toute nouvelle intervention devra faire l'objet d'une nouvelle commande.

12.4 – OBLIGATIONS – RESPONSABILITES

Obligations du client

- Le client s'engage à garantir des conditions d'intervention conformes aux normes de sécurité et à faciliter l'accès aux installations concernées.
- Le client devra souscrire une assurance couvrant les éventuels dommages pouvant survenir lors de l'intervention.
- Pour faciliter le déroulement de l'intervention, le client devra mettre à disposition toutes les informations nécessaires, ainsi qu'un interlocuteur technique pour tout besoin de prise de décision, tout au long de l'intervention.

Obligations et limitations de responsabilité de Beckhoff

- Beckhoff intervient en tant que prestataire technique. Toute incompatibilité, panne ou dysfonctionnement survenant après une intervention ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de Beckhoff.
- Beckhoff n'assure aucune garantie sur la performance globale d'un système.
- Les conseils et recommandations donnés par les techniciens de Beckhoff concernant l'optimisation ou l'intégration des produits sont fournis à titre indicatif. Le client demeure seul responsable de ses choix techniques et des conséquences qui en découlent.
- Beckhoff ne pourra être tenu responsable des pertes d'exploitation, des dommages indirects ou des coûts engendrés par un arrêt de production lié à une intervention.
- En aucun cas la responsabilité de Beckhoff ne saurait être engagée au-delà des produits fournis et le dédommagement, s'il y'a lieu, se limitera à leur remplacement.

13 – FORMATION

13.1 – INSCRIPTION

Le client a la possibilité de s'inscrire par courrier électronique à l'adresse : formation@beckhoff.fr.

L'inscription à une formation est effective sous réserve de la réception et l'acceptation par notre organisme des documents suivants :

- Une fiche de renseignements complétée et signée par le participant ;
- Un bon de commande ou une convention de formation signée ;
- Des informations précises sur le payeur.
- L'accord de prise en charge en cas de financement par un OPCO.

13.2 – ANNULATION – REMBOURSEMENT

Pour être prise en compte toute annulation doit être communiquée par courriel avec accusé de réception.

Une inscription peut être annulée sans frais au minimum 30 jours avant la date prévue de début de la formation.

En cas d'annulation intervenant 15 jours avant le début de la formation, une facturation à hauteur de 80% du montant total de la formation s'applique.

Pour une annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation, celle-ci est facturée à hauteur de 100% du montant.

En cas de non-présentation ou de participation partielle à la formation, les frais sont dus en intégralité.

En cas d'annulation, de non-présentation ou de participation partielle, le client s'engage à régler la facture qui lui sera adressée dès réception. Il est laissé au client le soin de prouver que Beckhoff n'a subi aucun préjudice du fait de l'annulation, de non-présentation, ou de participation partielle.

13.3 – TARIFS - PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des taxes en vigueur.

Pour une formation réalisée dans les locaux du client, des frais additionnels couvrant le prêt de matériel, le déplacement et l'hébergement du formateur seront appliqués.

13.4 – DROIT DE CONTROLE DE BECKHOFF

Beckhoff se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 7 jours avant la date prévue.

Beckhoff se réserve le droit, de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un formateur, sans préavis.

14 - CLAUSE RESOLUTOIRE

Toute inexécution totale ou partielle par le client de l'une de ses obligations, le non-respect d'une échéance quelconque de paiement, une atteinte à la solvabilité du client tel que notamment l'existence d'un nantissement sur la totalité de son fonds de commerce pourra entraîner, au gré de Beckhoff, d'une part, la déchéance du terme, et en conséquence, l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit, ainsi que la suspension de toute livraison, et d'autre part, la résolution des contrats en cours.

La résolution des contrats interviendra de plein droit et sans formalité judiciaire à l'issue d'une période de huit (8) jours à compter de l'envoi au client d'une mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant l'intention d'utiliser la présente clause, et restée sans effet, sans préjudice des autres droits de Beckhoff.

15 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation ne pouvant être réglée à l'amiable, le Tribunal de Commerce d'Evry (91 - ESSONNE) est seul compétent pour connaître du litige quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs.

16 - DROIT APPLICABLE

Les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par le droit français, à l'exclusion de la convention de Vienne du 11 avril 1980.

17 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité sur les données personnelles collectées par Beckhoff. Ces droits pourront être exercés par les personnes concernées sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Beckhoff Automation Sarl
2, Rue d'Arsonval
Parc Eiffel
91 400 ORSAY